

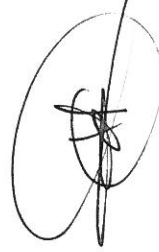
Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 12 avril 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de reporter les RAR en recettes d'investissement à hauteur de 25 200 €,
- * **décide** de reporter l'excédent d'investissement, soit 202 243,32 € au c/001 : « *Excédent d'investissement reporté* »,
- * **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 163 356,19 € au c/002 : « *Excédent de fonctionnement reporté* ».

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.